BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 216

16 – CHARENTE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGOULÊME

Ventes et cessions

890 449 119 RCS Angoulême.
LOUCAP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : 1156, Route de la Braconne, Zac des Montagnes Ouest16430 Champniers.
Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF Aux termes d'un acte sous signature prive e en date du 20 octobre 2026, la socie te « LOUCAP », socie te par actions simplifie e au capital de 50 000 euros, dont le sie ge social est 1156 Route de la Braconne Zac des Montagnes Ouest 16430 CHAMPNIERS, immatricule e au Registre du commerce et des socie te s d'ANGOULEME sous le nume ro 890 449 119 et la socie te « LOUISON », socie te par actions simplifie e au capital de 10 000 euros, dont le sie ge social est 60 Avenue de la Voie Romaine 24320 VERTEILLAC, immatricule e au Registre du commerce et des socie te s de PERIGUEUX sous le nume ro 950 923 540 ont e tabli un projet d'apport partiel d'actif, soumis au re gime juridique des scissions pre vu par les articles L.236-18 a L.236-26 du Code de commerce et au re gime de faveur pre vu a l'article 210 B du Code ge ne ral des impo ts en matie re fiscale. Aux termes de ce projet, la Socie te « LOUCAP » ferait apport a la socie te « LOUISON » de sa branche comple te et autonome d'activite de « prêt-à-porter femmes, hommes, enfants, la lingerie, tous articles de confection et tous accessoires : chaussures, maroquinerie, bijoux fantaisies, etc. tous articles et linges de maison », comprenant uniquement les magasins « BIZZBEE », « JULES » et « GRAIN DE MALICE » situe s 1156 Route de la Braconne Zac des Montagnes Ouest 16430 CHAMPNIERS, immatricule au Re pertoire National des Entreprises sous le nume ro SIRET 890 449 119 00019, code APE 47.712 (Commerce de de tail d'habillement en magasin spe cialise). Les comptes des socie te s « LOUCAP » et « LOUISON » utilise s pour e tablir les conditions de l'ope ration, sont ceux arre te s au 31 mars 2026, date de clo ture du dernier exercice social des socie te s inte resse es. Les socie te s apporteuse et be ne ficiaire e tant sous contro le commun, les e le ments d'actif et de passif apporte sons e value s a leur valeur nette comptable au 31 mars 2026, conforme ment aux dispositions des articles 710-1 et suivants du Plan comptable ge ne ral. Il re sulte de cette e valuation que l'actif apporte s'e le ve 480 301 euros, le passif pris en charge par la socie te « LOUISON » a 475 009 euros, soit un apport d'une valeur nette de 5 292 euros, arrondi a 5 000 euros. En re mune ration de cet apport, la socie te « LOUISON » augmenterait son capital de 5 000 euros par la cre ation de 5 000 actions d'une valeur nominale d'un (1) euros entie rement libe re s et attribue s en totalite a la socie te « LOUCAP ». Il n'existe pas de diffe rence entre le montant net des apports et la valeur nominale des actions cre e es a titre d'augmentation de capital par la Socie

te « LOUISON ». Il n'y aura donc pas lieu de constituer une prime d'apport. La Socie te « LOUCAP » sera proprie taire et entrera en possession des biens et droits apporte s a titre d'apport partiel d'actif a compter du jour de la re alisation de finitive dudit apport, soit a l'issue de la dernie re des assemble es ge ne rales appele es a se prononcer sur l'apport de crit aux pre sentes. Fiscalement et comptablement, cet apport partiel d'actif prendra effet re troactivement au 1er avril 2026. Toutes les ope rations, actives et passives et concernant la branche d'activite apporte e, re alise es entre cette date et le jour de la re alisation de finitive de l'apport, seront conside re es comme l'ayant e te pour le compte et au profit de la Socie te « LOUISON ». L'apport consenti par la Socie te « LOUCAP » et l'augmentation de capital de la Socie te « LOUISON » qui en re sulterait, ne deviendraient de finitifs que sous re serve, et du seul fait, de la re alisation des conditions suspensives suivantes : • Approbation par l'Associe e Unique de la socie te « LOUCAP » de la pre sente ope ration d'apport ; • Approbation par l'Associe e Unique de la socie te « LOUISON », de l'augmentation de capital indique ci-avant, comme conse quence de l'apport, par voie d'e mission de 5 000 actions nouvelles d'un (1) euro chacune, attribue a la socie te « LOUCAP » en re mune ration de son apport ; D'une manie re ge ne rale, la Socie te be ne ficiaire sera subroge e purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la socie te apporteuse, dans la mesure ou ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens apporte s. Les Socie te s « LOUCAP » et « LOUISON » seront solidairement tenues au paiement des dettes contracte es par la Socie te « LOUCAP » avant la re alisation de l'apport et apporte es a la Socie te « LOUISON », le montant maximal de la responsabilite solidaire e tant limite a la valeur, a la date a laquelle l'ope ration prend effet, des actifs nets qui lui sont attribue s. Conforme ment a l'article L. 236-6 du Code de commerce, une copie certifie e conforme du projet d'apport partiel d'actif a e te de pose e pour e tre annexe e au Registre du commerce et des socie te s : - au Greffe du Tribunal de commerce d'ANGOULEME par la Socie te « LOUCAP » en date du 21/10/26, - au Greffe du Tribunal de Commerce de PERIGUEUX par la Socie te « LOUISON » en date du 21/10/26. Pour avis.

